

"Les "Six" mettent en œuvre le plan Barre" dans 30 jours d'Europe (Octobre 1969)

Légende: En octobre 1969, le mensuel 30 jours d'Europe souligne les principales mesures contenues dans le Plan Barre sur les questions monétaires tout en s'interrogeant sur leur mise en œuvre.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; Réd. Chef Chastenet, Antoine. Octobre 1969, n° 135. Paris: Service d'information des Communautés européennes. "Les "Six" mettent en oeuvre le plan Barre", p. 36.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_six_mettent_en_%C5%93uvre_le_plan_barre_dans_30_jours_d_europe_octobre_1969-fr-303db4e8-fd6a-46c5-a625-895d0e7060b4.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

La coordination monétaire

Les « Six » mettent en œuvre le plan Barre

« L'accident de parcours » que constitue la dévaluation du franc a mis brutalement en lumière la nécessité de renforcer la coordination des « Six » en matière monétaire. La politique agricole commune s'est trouvée mise en péril parce que l'Europe monétaire n'avait pas avancé au même rythme que l'Europe agricole.

Il s'agit maintenant pour les « Six » de rattraper ce retard afin que la Communauté européenne puisse reprendre sa marche en avant sur l'ensemble des fronts.

Un impératif absolu

De plus, les « Six » risquent d'être mis en demeure de renforcer leur organisation monétaire par des événements extérieurs. Si les négociations monétaires internationales qui vont s'ouvrir dans le cadre du F.M.I. aboutissaient à l'adoption de taux de change fluctuants ou de « parités rampantes », l'union douanière et le marché commun agricole pourraient être menacés de dislocation. Dans une telle éventualité, la Communauté devrait sous peine de mort arrêter des mesures permettant d'assurer une fixité suffisante des taux de change entre ses membres.

Enfin, si l'année prochaine des négociations devaient s'ouvrir avec la Grande-Bretagne, le problème monétaire serait une de ses pierres d'achoppement. Les « Six » devraient alors créer une sorte de « structure d'accueil » capable d'apporter une solution communautaire aux problèmes posés par la livre sterling.

Pour ces diverses raisons, la mise en place d'une organisation monétaire commune entre les « Six » est un impératif absolu. C'est ce que la Commission a, par la voix de son vice-président, M. Raymond Barre, souligné avec beaucoup de force depuis longtemps. Elle a été entendue, puisque le Conseil des Ministres des « Six » a abouti à un accord de principe sur le « Plan Barre », le 17 juillet.

Accord de principe

On se rappelle que ce plan est formé de trois éléments indissolubles : il s'agit d'abord de renforcer la coopération des politiques économiques courantes grâce à des consultations préalables (celles-ci ont déjà fonctionné normalement avant l'adoption définitive par le gouvernement français du plan de redressement économique et financier de M. Giscard d'Estaing).

Il s'agit, d'autre part, de renforcer la coordination des politiques économiques à moyen terme. Cela signifie la définition d'*objectifs* compatibles entre eux en matière de production, d'emploi, de salaires et de prix, de balances des paiements, etc., objectifs qui permettront de préciser le programme de développement économique des six pays au cours des prochaines années.

Il s'agit, enfin, de mettre en œuvre un système de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme capables d'éviter le retour de crises monétaires, analogues à celle de novembre dernier.

Sur ces divers points, un accord de principe a été réalisé. Il reste à le mettre en œuvre concrètement, ce qui a déjà été fait dans le domaine de la politique économique à court terme, mais reste à faire dans le domaine de la politique à moyen terme et de la politique monétaire.

Les « Six » ont convenu de procéder au cours de l'automne, sur la base d'un mémorandum de la Commission, à un débat de fond sur les objectifs de la politique économique à moyen terme.

Le soutien monétaire

En ce qui concerne le soutien monétaire à court terme, ils ont adopté les lignes directrices du mémorandum de la Commission du 12 février 1969 (Plan Barre), complété par l'avis des gouverneurs des Banques

centrales et du Comité monétaire. Les délégations italienne et néerlandaise ont réservé leur position sur le système proposé (soutien monétaire automatique dans la limite d'un plafond et d'une durée limitée) jusqu'à ce que ces modalités de fonctionnement soient connues. Le Conseil a invité le Comité des gouverneurs des Banques centrales à poursuivre ses travaux en vue de la définition de ces modalités. Certains pays sont particulièrement soucieux d'éviter que le système proposé ne fasse double emploi avec celui qui fonctionne déjà dans le cadre du Club des « Dix » et du Fonds monétaire international.

Il est entendu que le soutien à court terme pourrait se transformer en soutien à moyen terme, donc de plus longue durée, dans la mesure où les « Six » se mettraient d'accord, après un examen communautaire, sur les orientations de politique économique que devrait suivre le pays bénéficiaire en vue de redresser sa situation. Tandis que le soutien à court terme aurait pour objectif de combattre la spéculation et de décourager par avance les spéculateurs et serait donc automatique, le concours à moyen terme ne comporterait, lui, aucun automatisme. Le Comité monétaire a été chargé de préparer un rapport à l'intention du Conseil et de la Commission sur les modalités d'exécution de ce concours financier.

Les « Six » vont donc avoir à mettre pratiquement en œuvre leur décision de principe du 17 juillet. Ils devront le faire avant la fin de cette année sur l'ensemble des problèmes soulevés par le plan Barre qui ne peuvent être dissociés. C'est là une des tâches prioritaires de la Communauté européenne au cours des prochains mois.